

CONDITIONS & TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES APPLICABLES

À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

AU 1er JANVIER 2024



> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offres groupées de services et hors promotions ou tarifs spécifiques à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix
Abonnement à des services de banque à distance (<u>internet</u> , <u>téléphone fixe, mobile</u> , SMS, etc.) ⁽¹⁾ : Direct Ecureuil	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,50 €/mois soit pour information, 30,00 €/an(2)
Tenue de compte	5,25 €/trimestre Soit pour information, 21,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale à débit immédiat : carte Visa Classic ⁽³⁾ à débit différé : carte Visa Classic ⁽³⁾ à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽⁴⁾ à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽⁵⁾	45,00 €/an 44,00 €/an 38,00 €/an 36,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'une autre banque avec une carte de paiement internationale) : carte Visa Classic	1,00 €/retrait (à partir du 3º retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur Compte ⁽⁶⁾	36,00 €/an ⁽⁷⁾
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par internet	4,00 €/virement Gratuit
Prélèvement frais par paiement d'un prélèvement SEPA frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, Ill de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « .», vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

- (1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.
- (2) Hors coût de votre opérateur téléphonique.
- (3) Carte non commercialisée auprès des mineurs.
- (4) Carte commercialisée auprès des mineurs à partir de 12 ans.
- (5) Carte commercialisée dans les offres Services Bancaires de Base et OCF, et auprès des majeurs protégés.
- (6) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
- (7) Tarif en vigueur au 01/11/2023 susceptible de connaître une évolution en cours d'année.



SOMMAIRE

		> Crédits immobiliers	26
> Extrait standard des tarifs	02	> Assurances	26
		> Avenants	26
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT		> Garanties	
ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	$\stackrel{\frown}{\rightarrow}$	> Prestations diverses	27
> Ouverture, transformation, clôture	04		
> Relevés de compte		ÉPARGNE	
> Tenue de compte		ET PLACEMENTS FINANCIERS	000
> Services en agence			
> Services bancaires de base		> Épargne bancaire	Z0
> Prestations de base		> Placements financiers	
Trootationo do bado		> Parts sociales	
	(L)	> Assurance vie/bons de capitalisation	
BANQUE À DISTANCE	<u> </u>	> Services de Gestion Privée	32
> Direct Ecureuil			\sim
> E-Documents		ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	
> Alertecureuil		> Vous assurer ainsi que vos proches	33
> Coffre-fort numérique		> Assurer vos biens	33
> Libre Service Ecureuil		> Vous protéger au quotidien	
> Webprotexion		> Assurer votre épargne	
> Moneypitch		> Protéger vos moyens de paiement	
> Banxo/Banque	07	7	
> Services de sécurisation des opérations		AUTREC PRECTATIONS	
en ligne (SOL)	07	AUTRES PRESTATIONS	
		ET SERVICES	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS		> Frais de succession	35
DE PAIEMENT			(A)
> Cartes	no —	OPÉRATIONS INTERNATIONALES	#
> Virements SEPA		> Compte en devises	36
> Prélèvements/TIP/SEPA		> Opérations par carte	
> Chèques		> Option internationale	
> Autres services		> Change manuel	
Autres services		> Virements non SEPA	37
	∞	> Chèques	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES		G.104400	
> Les Formules	13	INFORMATIONS LITHES	رك
> Enjoy	<mark>16</mark>	INFORMATIONS UTILES	
> Tarifications spécifiques agence Enjoy	<mark>16</mark>	> Pour rester en contact avec	
> Satellis Autonomie	<mark>17</mark>	votre Caisse d'Epargne à tout moment	
> Offre Coloc'	17	> Nos partenaires	
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientè	le	> Informations complémentaires	40
en situation de Fragilité financière)			_
-		RÉSOUDRE UN LITIGE	$-\sqrt{\Gamma}$
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	-0	> Votre Caisse d'Epargne :	<u> </u>
		votre interlocuteur privilégie	<u>Δ</u> 1
> Commission d'intervention		> Votre recours en médiation :	
> Opérations particulières		votre dernier recours en cas de litige	4 2
> Incidents de paiement		votro definier recours on ods de nage	72
> Plafonnements spécifiques	Z		

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Autorisations de découvert et découverts24
 Crédits à la consommation25

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture/Clôture de compte de dépôt	Gratuit
Désolidarisation de compte joint	
• Service d'aide à la mobilité bancaire 🔼	
- Vers la Caisse d'Epargne (Domilis)	Gratuit
- Vers une autre banque (liste des opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois)	
• Courrier de mise en demoure (hors compte déhiteur ou prêt en impayé)(1)	

> RELEVÉS DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Numérique ⁽²⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité ⁽³⁾	1,85 €	1,85€

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt 16/25 ans 50 % 5,25 €/trimestre soit 21,00 €/an
 Frais de tenue et de gestion de compte inactif 30,00 €/an⁽⁴⁾
 - (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)



À SAVOIR

Exonération des frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- d'une offre groupée de services,
- d'un compte de dépôt sans moyens de paiement.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

⁽⁴⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.



⁽¹⁾ Hors actes de gestion liés au recouvrement amiable ou au contentieux.

⁽²⁾ Sous réserve de la souscription au service e-Documents.

⁽³⁾ Prix par relevé supplémentaire/mois.

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUES

• Retrait d'espèces au guichet (avec une carte à usage unique)(1) :

Dans l'agence domiciliatrice	Dans une autre agence
Gratuit jusqu'à 4 retraits/mois 5,00 €/retrait à partir du 5° retrait/mois	5,00 €/retrait à partir du 1er retrait/mois

Retrait/dépannage d'espèces dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'accord de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)⁽²⁾
 Remise de chèque(s)⁽³⁾
 Gratuit

RECHERCHE D'OPÉRATIONS ET DE DOCUMENTS⁽⁴⁾

- Recherche d'opérations (hors relevés de compte)
- Recherche de documents

- Documents < 1 an	17,50 €
- Documents > 1 an	44,95€
- À partir du 2 ^e document	
Recherche complexe	

AUTRES SERVICES

AUTRES SERVICES	
• Édition du RIB/RICE ou de IBAN/BIC	Gratuit
Photocopie de chèque	11,10 €/chèque
Duplicata de contrat de prêt	34,70 €
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	36,70 €
• Déplacement d'un coursier dans un rayon maximum de 20 km (aller/retour)	43,80 €



IBAN/BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

COFFRES-FORTS

Plafond maximal des dépôts et valeurs par coffre : 30 000 €	Petit	Moyen	Grand	Supérieur	Spécifique
Location annuelle	93,00€	103,00€	115,00€	158,00€	329,00€
Location saisonnière ⁽⁵⁾			26,80 €/mois		

Les différentes tailles de coffres ne sont pas proposées dans toutes les agences.



⁽¹⁾ Hors détenteurs d'une offre OCF, Services Bancaires de Base, et hors majeurs protégés et clients e-agence.

⁽²⁾ Retrait minimum de 200 €.

⁽³⁾ Remise de chèque(s) compensable(s) en France. Date de valeur : J + 1 jour ouvré (J = jour de l'opération).

⁽⁴⁾ Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier.

⁽⁵⁾ Service limité à 3 mois de location.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA(2), ce dernier pouvant être réalisé aux quichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (<u>internet</u>, <u>téléphone fixe</u>, <u>mobile</u>, SMS, etc.)(3)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



À SAVOIR:

Les détenteurs des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel de la commission d'intervention (cf. page 21).

> PRESTATIONS DE BASE(4)

L'ouverture et la clôture du compte	Gratuit
Un changement d'adresse par an	Gratuit
• La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire	
• La domiciliation de virements bancaires	Gratuit
• La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Gratuit
• La tenue du compte	arifs standards ⁽⁵⁾
• L'encaissement de chèques et de virements bancaires Ta	arifs standards ⁽⁵⁾
 Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de pa ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets 	aiement SEPA
ou à distanceTa	arifs standards ⁽⁵⁾
 L'abonnement à des services de banque à distance 	
(<u>internet</u> , <u>téléphone fixe</u> , <u>mobile</u> , SMS, etc.) ⁽³⁾	arifs standards ⁽⁵⁾
 Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs 	
automatiques de la banqueTa	arifs standards ⁽⁵⁾
 La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèc dans l'Union européenne 	e) ces

⁽⁵⁾ Se reporter aux tarifs indiqués dans cette brochure.



⁽¹⁾ Services prévus et définis aux articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

⁽²⁾ Hors virements instantanés.

⁽³⁾ Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

⁽⁴⁾ Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL (internet et mobile)

Abonnement à des services de banque à distance (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, mobile⁽²⁾, SMS, etc.)⁽³⁾ .. **Gratuit**

- Téléphone : **3241** Service gratuit + prix appel
- Internet: www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> e-DOCUMENTS Gratuit

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs à vos produits bancaires, au format numérique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

> ALERTECUREUIL

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS⁽¹⁾:

- Formule individuelle 12/25 ans -50% 2,50 €/mois

> COFFRE-FORT NUMÉRIQUE⁽⁵⁾ 1,25 €/mois

Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.

> LIBRE SERVICE ECUREUIL Gratuit

Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et les bornes Libre Service Ecureuil (LSE).

> WEBPROTEXION Abonnement gratuit(1)

Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.

Service sécurisé disponible sur internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire

et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et des alertes patrimoniales.

> BANXO/BANQUE⁽⁶⁾ Gratuit

Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.

> SERVICES DE SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

- SOL SMS ou SOL CAP (carte à puce)

 Gratuit
- SECUR'PASS Gratuit



⁽¹⁾ Hors coût de votre fournisseur d'accès internet ou de votre opérateur téléphonique.

⁽²⁾ Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur téléphonique.

⁽³⁾ Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

⁽⁴⁾ Cette formule est réservée au souscripteur majeur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

⁽⁵⁾ Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁶⁾ BANXO sur IOS et BANQUE sur Android.

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

> CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT



Carte de paiement internationale à débit immédiat

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Carte de paiement internationale à débit différé

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroute ou de certains parkings...).

Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique

Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

CARTES DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé, à autorisation quasi-systématique ou à autorisation systématique).

Cartes de débit

Cotisation annuelle	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	Visa Classic	à contrôle de solde quasi-		Visa Sensea ⁽⁴⁾
À débit immédiat	-	-	149,15€	45,00€	38,00€	36,00€	36,00€
À débit différé	349,45€	224,00€	148,00€	44,00€	-	-	-

Cartes de débit/crédit lzicarte⁽¹⁾⁽⁵⁾ (carte associée à un crédit renouvelable)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Cotisation annuelle	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	Visa Classic Izicarte
À débit immédiat	-	149,15€	45,00€
À débit différé	224,00€	148,00€	44,00 €

⁽¹⁾ Carte non commercialisée auprès des mineurs

⁽⁵⁾ Produit de BPCE Financement. Sous réserve d'acceptation et après expiration du délai légal de rétractation.



⁽²⁾ Carte commercialisée auprès des mineurs à partir de 12 ans.

⁽³⁾ Carte commercialisée dans les offres Services Bancaires de Base et OCF et auprès des majeurs protégés.

⁽⁴⁾ Fin de commercialisation.



Avec la carte lzicarte, vous pouvez choisir de réaliser vos paiements et retraits, soit au comptant, soit à crédit grâce au crédit renouvelable associé à la carte. Vous bénéficiez également d'une extension de garantie constructeur pour certains achats effectués avec cette carte.

CARTES DE RETRAIT	
• Carte de retrait nationale ⁽¹⁾	27,70 €/an
Carte Nomade	15,65 €/an
Cartes de retrait (réservées aux majeurs protégés)	
Carte Noméa	27,20 €/an
Carte Equilibra sans code	27,20 €/an
Cartes de retrait (réservées aux 12/25 ans)	
• Carte Tribu ⁽¹⁾	15,70 €/an
• Carte Tribu Cirrus ⁽¹⁾	17,95 €/an

PAIEMENT PAR CARTE

La carte est émise par la banque	Paiement en euros dans la zone euro	Paiement en devises ou en euros hors zone euro
Commission proportionnelle	Gratuit	2,90 %
Maximum de perception	Gratuit	7,30 €

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces aux DAB⁽²⁾ d'une autre banque (cas de retrait en euros dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) :

Visa Sensea ⁽¹⁾ , Visa Classic et Visa Premier	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique et systématique	Visa Platinum	Visa Infinite	
Gratuit jusqu'à	Gratuit jusqu'à	Gratuit jusqu'à	Gratuit	
2 retraits/mois	3 retraits/mois	8 retraits/mois		
1,00 €/retrait à partir	1,00 €/retrait à partir	1,00 €/retrait à partir	Retraits illimités	
3° retrait dans le mois	4° retrait dans le mois	9° retrait dans le mois	dans mois	



Utilisez les distributeurs Caisse d'Epargne afin de limiter les frais liés aux retraits d'espèces dans d'autres banques ou bénéficiez de retraits illimités hors distributeurs Caisse d'Epargne en souscrivant au service « Retraits déplacés illimités ».

 Service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte aux DAB⁽²⁾ Caisse d'Epargne).......1,05 €/retrait Service réserve aux clients détenteurs d'une carte bancaire de paiement

Retrait d'espèces en devises (ou en euros hors zone euro)

•	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽²⁾ d'une autre banque	Frais par retrait d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,55 €	7,00 €

SERVICE LIÉ AUX RETRAITS D'ESPÈCES



AUTRES SERVICES CARTE

Services de paiement électronique			
E-Carte bleue (paiement sécurisé sur internet)			
• S-Money			
 Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne 			
Autres services	1 0		
 Réédition/réactivation du code confidentiel de la car 	te		
- En agence			12,80 €
- Par internet/mobile			Gratuit
Refabrication de la carte avant échéance			
 Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits 	d'espèces ou de paie	ment	
- En agence			1 3,65 €
- Par internet/mobile ⁽²⁾			Gratuit
 Remise de la carte bancaire 			
- En agence			Gratuit
- À domicile (envoi simple)			Gratuit
- À domicile (envoi recommandé)			10,70 €
Visuels des cartes bancaires			
Collection permanente			11,90 € ⁽³⁾
/ VINLIVILIA 19 SELA			
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA ● Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma	nent		Gratuit
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA			Par mobile ⁽⁷⁾
 Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne 	En agence (ou par téléphone)		Par mobile ⁽⁷⁾
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel		Par internet ⁽⁷⁾	Par
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement permanent	En agence (ou par téléphone) Gratuit	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement permanent Virement instantané (5) occasionnel	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement permanent Virement instantané (5) occasionnel ≤ 300 €	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement permanent Virement instantané ⁽⁵⁾ occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 €	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit 2,00 € 2,00 €	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit 1,00 € ⁽⁶⁾	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 €
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement permanent Virement instantané ⁽⁵⁾ occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 € > 1 000 € et ≤ 5 000 €	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit 2,00 € 2,00 € 2,00 €	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 1,00 € ⁽⁶⁾ 2,00 € ⁽⁶⁾	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 € 2,00 €
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement permanent Virement instantané (5) occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 € > 1 000 € et ≤ 5 000 € > 5 000 €	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit 2,00 € 2,00 € 2,00 € 3,00 € En agence	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit (6) 1,00 €(6) 2,00 €(6) 3,00 €(6)	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 € 2,00 € 3,00 €
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement permanent Virement instantané ⁽⁵⁾ occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 € > 1 000 € et ≤ 5 000 € > 5 000 € Frais par virement vers une autre banque	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit 2,00 € 2,00 € 2,00 € 3,00 € En agence (ou par téléphone)	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit (6) 1,00 €(6) 2,00 €(6) 3,00 €(6) Par internet ⁽⁷⁾	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 € 2,00 € 3,00 € Par mobile ⁽⁷⁾
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement instantané ⁽⁵⁾ occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 € > 1 000 € et ≤ 5 000 € > 5 000 € Frais par virement vers une autre banque Virement occasionnel	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit 2,00 € 2,00 € 2,00 € 3,00 € En agence (ou par téléphone) 4,00 €	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 1,00 € ⁽⁶⁾ 2,00 € ⁽⁶⁾ 3,00 € ⁽⁶⁾ Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 € 2,00 € 3,00 € Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement instantané ⁽⁵⁾ occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 € > 1 000 € et ≤ 5 000 € > 5 000 € Frais par virement vers une autre banque Virement occasionnel Virement permanent	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit 2,00 € 2,00 € 2,00 € 3,00 € En agence (ou par téléphone) 4,00 € 1,55 €/virement	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 1,00 € ⁽⁶⁾ 2,00 € ⁽⁶⁾ 3,00 € ⁽⁶⁾ Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 € 2,00 € 3,00 € Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement instantané ⁽⁵⁾ occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 € > 1 000 € et ≤ 5 000 € > 5 000 € Frais par virement vers une autre banque Virement occasionnel Virement permanent Virement permanent Virement instantané ⁽⁵⁾ occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 €	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit 2,00 € 2,00 € 2,00 € 3,00 € En agence (ou par téléphone) 4,00 € 1,55 €/virement 6,00 € 6,00 €	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit (6) 1,00 €(6) 2,00 €(6) 3,00 €(6) Par internet(7) Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 1,00 €(6)	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 € 2,00 € 3,00 € Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 €
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou perma ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne Virement occasionnel Virement instantané (5) occasionnel ≤ 300 € > 300 € et ≤ 1 000 € > 1 000 € et ≤ 5 000 € > 5 000 € Frais par virement vers une autre banque Virement occasionnel Virement permanent Virement instantané (5) occasionnel ≤ 300 €	En agence (ou par téléphone) Gratuit Gratuit 2,00 € 2,00 € 2,00 € 3,00 € En agence (ou par téléphone) 4,00 € 1,55 €/virement	Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 1,00 € ⁽⁶⁾ 2,00 € ⁽⁶⁾ 3,00 € ⁽⁶⁾ Par internet ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit Gratuit	Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit 1,00 € 2,00 € 3,00 € Par mobile ⁽⁷⁾ Gratuit Gratuit

Mise en service gratuite. Certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation de S-Money.
 Le nouveau plafond est valable pendant 30 jours. Service limité à 3 modifications dans l'année.
 Cotisation due à chaque commande d'un visuel (en cas de souscription, de renouvellement à échéance, de renouvellement avant échéance ou perte de carte).
 Virements en euros réalisés dans la zone EEE (cf. détail zone EEE page 40). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales » (cf page 36).
 Le virement instantané (ou Instant Payment) permet de transférer une somme d'argent en 10 secondes. Délai pouvant être porté à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement.
 Sous réserve de disponibilité de la fonctionnalité.
 Le montant total des virements est plafonné à 5 000 € par jour.

Autres opérations

Autros operations			
Service Paylib entre amis		Gratuit	
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionne mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 €/opération/jour.			
 Annulation ou modification d'un virement avant émission 		Gratuit	
Demande de retour de fonds : Sur virement unitaire émis à tort		17 15 <i>€</i>	
- Sur virement unitaire émis à tort - Sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort			
PRÉLÈVEMENTS/TIP/SEPA(1)			
• Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA(2)			
Paiement d'un prélèvement SEPA		Gratuit	
	En agence	Par internet	
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit	
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant	17 15 €	Gratuit	



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National Émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

17.15€

RUM (Référence Unique de Mandat)

ou de la périodicité de prélèvement (par couple ICS/RUM ou ICS) Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT

• Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement	Gratuit
• Onnosition tout prélèvement	33 70 €/onération

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UNE AUTRE BANQUE

Ouverture du service d'émission de prélèvement	Gratuit
• Création, modification et gestion du mandat	
Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement	Gratuit
• Émission d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Annulation d'un prélèvement SEPA émis	16,95 €
• Demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis	16,95 €
Paiement d'un TIPSEPA	Gratuit

> CHÈQUES

CIILUOLS	
Remise de chèque(s)(3)	Gratuit
Mise à disposition de chéquier :	
- À domicile (envoi simple)	Gratuit
- À domicile (envoi en recommandé)	7,45 €

⁽¹⁾ Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (cf définition de la zone SEPA page 40).

⁽³⁾ Remise de chèque(s) compensable(s) en France. Date de valeur : J+1 jour ouvré (J = jour de l'opération). Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).



⁽²⁾ Y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt.

Gratuit
10,60 €
Gratuit
Gratuit
14 ,25 €
15 jours ouvrés ⁽²⁾
15 jours ouvrés ⁽²⁾



La date de valeur

C'est la date de référence qui est retenue par votre banque pour comptabiliser l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. La provision est alors indisponible.

OPPOSITION SUR CHÈQUE

> AUTRES SERVICES

- Services d'épargne automatique



À SAVOIR :

- Eparfix permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement. Vous pouvez ainsi épargner votre argent sans avoir à y penser, en choisissant le montant, la date des virements et les comptes concernés.
- Eparplus vous permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie vers un ou plusieurs produits d'épargne souscrits auprès de la Caisse d'Epargne.



> OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



⁽²⁾ Hors jours fériés ou 21 jours calendaires. Voir conditions générales de la convention de compte de dépôt et des comptes d'épargne en vigueur. (3) Produit de BPCE Financement.



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES (cotisation mensuelle)



La Formule Famille : une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽⁸⁾.

Ces offres sont composées d'une carte de débit (carte de paiement internationale) et de différents services :

	INITIAL			
Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾	Visa Classic ⁽³⁾ ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁾⁽⁴⁾ débit immédiat ou débit différé		
Services inclus dans l'offre	 Abonnement à des services de banquemobile, SMS, etc.): Direct Ecureuil Service e-Documents dont le relevé de Abonnement à des produits offrant de par SMS: AlertEcureuil Chéquier (5)(6) Services d'épargne automatique: Epe Solutions de paiement mobile agréée Tenue de compte (7) Retraits d'espèces aux DAB Caisse de aux DAB des autres banques situés et disponible et dans la limite de l'évent Autorisation de découvert (6) 	de compte mensuel numérique es alertes sur la situation du compte arfix/Eparplus is par la Caisse d'Epargne 'Epargne et 3 retraits d'espèces n zone euro (sous réserve du solde		
Formule Famille ⁽⁸⁾	12,60 €	12,60 €		
Formule individuelle ⁽⁹⁾	6,60 €	6,60 €		
Formule individuelle jeunes 12/17 ans	1,00 €	-		
Formule individuelle jeunes 18/28 ans	2,00€	2,00 €		
Formule individuelle				

⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) Carte commercialisée auprès des mineurs de 12 à 17 ans révolus.

3,30€

(3) Carte non commercialisée auprès des mineurs.

particulier détenant un compte

professionnel (-50 %)(10)(11)

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(5) Sur demande

(6) Sous réserve de l'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(7) Gratuit.

Famille avec une carte adaptée à leur âge.
(9) Si fourniture d'une 2º carte au choix (d'un niveau équivalent ou inférieur) : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Pour les clients de - 29 ans, la tarification la plus avantageuse s'applique automatiquement.



3.30 €

⁽⁸⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum de 12 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule

⁽¹⁰⁾ Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt (dans le cadre d'une offre groupée de services) destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle.

CONFORT

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Services inclus dans

l'offre



Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾





- Abonnement à des services de banque à distance (<u>internet</u>, <u>téléphone fixe</u>, mobile, SMS, etc.): Direct Ecureuil
- Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Chéquier(5)(6)
- Services d'épargne automatique : Eparfix/Eparplus
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte⁽⁷⁾
- Retraits d'espèces aux DAB Caisse d'Epargne et des autres banques situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur Compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiement/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁸⁾

			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Formule Famille ⁽⁹⁾	15,00€	15,00 €	20,30 €
Formule individuelle(10)	9,60 €	9,60 €	14,80 €
Formule individuelle jeunes 12/17 ans	3,00 €	-	-
Formule individuelle jeunes 18/28 ans	4,00 €	4,00€	6,00€
Formule individuelle particulier détenant un compte professionnel (-50 %)(11)(12)	4,80 €	4,80 €	7,40 €

⁽¹²⁾ Pour les clients de -29 ans, la tarification la plus avantageuse s'applique automatiquement.



⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes (dont au maximum 2 cartes Visa Premier) pour les « parents » composant la famille. En cas de 3° ou 4° carte Visa Premier, application en sus de la cotisation de la carte à l'unité avec une remise de 50 %. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

⁽²⁾ Carte commercialisée auprès des mineurs de 12 à 17 ans révolus.

⁽³⁾ Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

⁽⁵⁾ Sur demande.

⁽⁶⁾ Sous réserve de l'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁷⁾ Gratuit.

⁽⁸⁾ Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

⁽⁹⁾ Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum de 12 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la formule famille avec une carte adaptée à leur âge.

⁽¹⁰⁾ Si fourniture d'une 2° carte au choix (d'un niveau équivalent ou inférieur) : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽¹¹⁾ Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt (dans le cadre d'une offre groupée de services) destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle.

OPTIMAL

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾











- Abonnement à des services de banque à distance (<u>internet</u>, <u>téléphone fixe</u>, <u>mobile</u>, SMS. etc.): Direct Ecureuil
- Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Chéquier(5)(6)
- Services d'épargne automatique : Eparfix/Eparplus
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte⁽⁷⁾

Services inclus dans l'offre

- Service Option Internationale Formule 3 Séjour + (dont retraits d'espèces aux DAB Caisse d'Epargne et des autres banques et paiements illimités en zone euro et hors zone euro)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Assurance sur Compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiement/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁸⁾
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus

Formule Famille ⁽⁹⁾	27,90 €	27,90 €	27,90 €	35,10 €	45,10 €
Formule individuelle ⁽¹⁰⁾	21,00€	21,00€	21,00€	26,00€	36,00 €
Formule individuelle jeunes 12/17 ans	8,00€	-	-	-	-
Formule individuelle jeunes 18/28 ans	10,20 €	10,20€	10,20€	12,75€	17,70 €
Formule individuelle particulier détenant un compte professionnel (-50 %)(11)(12)	10,50 €	10,50 €	10,50 €	13,00 €	18,00€

⁽¹⁾ Parmi les cartes disponibles: Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes (dont au maximum 2 cartes Visa Premier ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Infinite) pour les « parents » composant la famille. En cas de 3° ou 4° carte Visa Premier, application en sus de la cotisation de la carte à l'unité avec une remise de 50 %. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

- (2) Carte commercialisée auprès des mineurs de 12 à 17 ans révolus.
- (3) Carte non commercialisée auprès des mineurs.
- (4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.
- (5) Sur demande.
- (6) Sous réserve de l'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (7) Gratuit.
- (8) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
- (9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum de 12 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la formule famille avec une carte adaptée selon leur âge.
- (10) Si fourniture d'une 2º carte au choix (d'un niveau équivalent ou inférieur) : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
- (11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt (dans le cadre d'une offre groupée de services) destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle.
- (12) Pour les clients de 29 ans, les offres promotionnelles ne se cumulent pas. La tarification la plus avantageuse s'applique automatiquement.



> ENJOY

L'offre Enjoy est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence Enjoy. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Les clients ont accès à l'agence à distance Enjoy et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre Enjoy comprend les produits et services suivants :

·	
Service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique ⁽¹⁾	
Tenue de compte ⁽¹⁾	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) : carte Visa Classic à contrôle de solde	
Chéquier (sur demande) ⁽¹⁾	
Abonnement à des services de banque à distance (<u>internet</u> , <u>téléphone fixe</u> , <u>mobile</u> , SMS, etc.) : Direct Ecureuil ⁽¹⁾	
Libre-Service Ecureuil ⁽¹⁾	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux DAB Caisse d'Epargne ⁽¹⁾ , et 3 retraits d'espèces aux DAB d'une autre banque (cas de retrait en euros dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	
Service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass ⁽¹⁾	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	2,10 €/mois
Service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire aux DAB Caisse d'Epargne)	
Virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur internet ⁽¹⁾	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : • les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne ⁽¹⁾ , • la réédition/réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte ⁽¹⁾ , • la re-fabrication de la carte avant échéance,	
 les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance et des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte). 	

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation des opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client sur internet/mobile.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte	
• Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN	<mark>5,35</mark> €
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Émission de virements SEPA	
Frais par virement occasionnel vers une autre banque	<mark>5,35</mark> €
Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement	<mark>5,35 €</mark>
Prélèvements SEPA/TIPSEPA	
• Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis	<mark>5,35</mark> €



> SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽¹⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement⁽²⁾), le Service Opposition⁽²⁾, Satellis Assurance⁽²⁾ et un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Carte Nomea Carte Equilibra sans code	3,40 €/mois
Carte Visa Sensea ⁽³⁾ Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,95 €/mois

> OFFRE COLOC'

L'offre Coloc' est composée⁽⁴⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique).

Sans carte de paiement	1,05 €/mois
Carte Visa Sensea ⁽³⁾ Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	1,05 €/carte/mois

> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)

L'OCF est une offre groupée de services⁽⁴⁾ réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) (5)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽⁶⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (<u>internet</u>, <u>téléphone fixe</u>, <u>mobile</u>, SMS, etc.)⁽⁷⁾
 ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire
- Un changement d'adresse une fois par an

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (cf. pages 21 à 23).

- (1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier
- (2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
- (3) Fin de commercialisation.
- (4) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et l'abonnement à des services de banque à distance.
- (5) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.
- (6) Hors virements instantanés.
- (7) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.



1,00 €/mois



OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES BOUQUET LIBERTÉ (1)

Cotisation mensuelle	Visa Sensea ⁽²⁾ ou Visa Classic à contrôle de solde quasi- systématique	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit immédiat	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ à débit immédiat	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ à débit différé	Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte ⁽³⁾ à débit différé	Visa Infinite à débit différé
12/17 ans	1,05€	1,05€	-	-	-	-	-
18/21 ans	2,50€	2,50€	2,35€	4,35€	4,15 €	5,70€	8,45€
22/25 ans	5,10 €	5,10 €	4,70 €	8,70€	8,35€	11,50 €	16,90€
≥26 ans	10,30 €	10,30€	9,60€	17,65€	16,85€	23,25€	34,10€

Des services inclus dans le socle

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte⁽⁴⁾
- Relevé de compte mensuel numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur Compte⁽⁵⁾ (formule individuelle ou formule famille⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- Abonnement à des services de banque à distance (<u>internet</u>, <u>téléphone fixe</u>, <u>mobile</u>,SMS, etc.)⁽⁹⁾ : Direct Écureuil
- Chéquier⁽⁷⁾
- Retrait d'espèces en zone euro hors DAB Caisse d'Epargne⁽¹⁰⁾
- Services d'épargne automatique : Eparfix/Eparplus
- Libre Service Écureuil

AVANTAGES COUPLES ET OFFRES SUPPLÉMENTAIRES		
Votre 2 ^e Bouquet Liberté ou celui de votre conjoint	- 50 % ⁽¹¹⁾	
La carte Visa détenue hors offre groupée de services	- 50 % ⁽¹²⁾	

- (1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
- (2) Fin de commercialisation.
- (3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
- 4) Gratuit.
- (5) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
- (6) Cette formule est réservée au souscripteur, majeur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
- (7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (8) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte famille, une facturation complémentaire de 18,00 €/an soit + 1,50 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.
- (9) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.
- (10) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro, hors DAB Caisse d'Epargne, est fonction de la carte (cf page 9). Les retraits d'espèces à un DAB Caisse d'Epargne sont gratuits.
- (11) Réduction sur la cotisation du Bouquet Liberté la moins chère hors services complémentaires. La remise ne peut s'appliquer sur un Bouquet Liberté avec une carte Visa Infinite. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.
- (12) La remise s'applique sur le prix unitaire de la carte.





SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité⁽¹⁾

2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité⁽¹⁾ 3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité⁽¹⁾

sur le prix à l'unité ⁽¹⁾	sur leur prix à l'unité ⁽¹⁾	sur leur prix à l'unité ⁽¹⁾		
SERVICES « DU QUOTIDIEN »				
	1	Cotisation mensuelle		
Retraits déplacés à l'internationa	al ⁽²⁾	1,15 €		
Retraits déplacés illimités par ca	rte	1,42 €		
Option Internationale - Formule \	/oyage	4,25 € 12/25 ans -50%		
Option Internationale - Formule S	Séjour	17,10 € 12/25 ans -50%		
Opérations courantes illimitées(3)		2,78 €		
Franchise d'agios (3)(4) (exonératio	n d'agios)	1,75 €		
Coffre-fort numérique ⁽³⁾		1,25 € 18/25 ans Gratuit (6)		
AlertEcureuil Formule Individuelle		2,50 € 12/25 ans Gratuit(6)		
AlertEcureuil Formule Famille(3)(5)		4,35 €		
e-Carte Bleue ⁽³⁾		1,05 €		
	SERVICES « ASSURANCES ») (7)(8)		
		Cotisation annuelle ⁽⁹⁾		
Protection Juridique		96,25 €		
Sécur'Média Individuelle - Formule 1		42,55 € ⁽¹⁰⁾		
Sécur'Média Individuelle - Formu	ıle 2	84,55 € ⁽¹⁰⁾		
Sécur'Média Famille ⁽⁵⁾ - Formule 1		61,55 € ⁽¹⁰⁾		
Sécur'Média Famille ⁽⁵⁾ - Formule 2		115,55 € ⁽¹⁰⁾		
Assurance sur Épargne		27,00 €(11)		



⁽¹⁾ La remise accordée s'applique uniquement sur les services complémentaires payants et est calculée hors frais de gestion pour les services assurances.

⁽²⁾ Fin de commercialisation.

⁽³⁾ Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Franchise de 10,00 € par trimestre. En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.

⁽⁵⁾ Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

⁽⁶⁾ Gratuité pour les offres Bouquet Liberté souscrites à compter du 01/05/2014.

⁽⁷⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽⁸⁾ Contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽⁹⁾ Tarifs en vigueur au 01/11/2023 susceptibles d'évolution en cours d'année. Tarifs prélevés mensuellement. La 1^{re} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles.

⁽¹⁰⁾ Dont 1,00 € de frais de gestion.

⁽¹¹⁾ Dont 3,00 € de frais de gestion.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

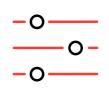
Cotisation mensuelle	Carte Visa Sensea ⁽¹⁾ ou Visa Classic à contrôle de solde quasi- systématique	Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	Carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	Carte Visa Infinite
Satellis Essentiel	11,30 €	11,30 €	10,75€			
Satellis Essentiel Plus	11,60 €	11,60€	11,10 €			
Satellis Intégral				19,95€	19,45€	36,05€

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation mensuelle	Carte Visa Sensea ⁽¹⁾ ou Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	Carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	
Futéo	-	1,05€	
Solution 16/17	1,05 €	1,05 €	



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

Par opération	8,00€
Par opération Dans la limite d'un plafond mensuel de	80,00€
Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragil	
• Par opération	4,00€
Par opération Dans la limite d'un plafond mensuel de	16,50 €
relatif aux frais d'i	incidents de paiement
et irrégularités de fonct	tionnement du compte
Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base :	
Par opération	4,00€
Par opération Dans la limite d'un plafond mensuel de	20,00€
Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF	
	8,00€
Par opération Dans la limite d'un plafond mensuel de	25,00€
relatif aux frais d'i	incidents de paiement
et irrégularités de fonct	tionnement du compte



Commission d'intervention 🔼

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie-attribution 🔼 ou par saisie conservatoire	110,00 €
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur 🚣	10 % du montant
	de la saisie plafonné à 100,00 €
 Frais suite à notification signalée par la Banque de France 	
d'une interdiction d'émettre des chèques	25,55 €
• Frais pour paiement direct de pension alimentaire	14,00 €

> INCIDENTS DE PAIEMENT

• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 🔼 :	
- Lettre format papier (envoi simple)	9,00 €
- Lettre format numérique ⁽⁵⁾	9,00 €
• Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé (envoi recommandé)	16, 75 €





Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance du compte suite à incident
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire46,75 €

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque



? Rejet de chèque

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- les frais de reiet de chèque.
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client).
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire,
- la déclaration Banque de France,
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire.
- les frais de blocage de provision pour régularisation,
- les frais de délivrance du certificat de non-paiement.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET AUX VIREMENTS



Rejet de prélèvement

Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client. Liste des frais inclus dans les frais de rejet de prélèvement :

- les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision,
- les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement,
- et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.



À SAVOIR:

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾⁽²⁾

Réduction de 50 % pour les clients détenteurs de l'OCF

- Prélèvement < à 20 €...... Montant de l'opération plafonné à 6,00 €

Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 €/mois⁽⁴⁾

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision :
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées).. 38,30 €

> PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(4) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

⁽⁵⁾ Frais concernés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.



⁽¹⁾ Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

⁽³⁾ Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément, Cf page 21.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT ET DÉCOUVERTS(1)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert. Les taux ci-après seront mis en œuvre dans la limite du taux de l'usure applicable à la catégorie de découvert concernée. Le taux de l'usure, susceptible de variation chaque trimestre civil, est affiché en agence et communiqué sur simple demande. Le TAEG⁽²⁾ réel, fonction de votre utilisation et du taux de l'usure en vigueur, sera indiqué sur vos relevés de compte.



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG ♠, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service « Franchise d'agios » a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Autorisation de découvert permanente⁽³⁾

Par exemple : pour un découvert de 1 000 € au taux débiteur de 16,35 %, le TAEG⁽²⁾ est de 19,75 % pour une durée de 29 jours consécutifs.

Autorisation de découvert ponctuelle⁽³⁾

Par exemple : pour un découvert de 1 000 € au taux débiteur de 16,35 % le TAEG⁽²⁾ est de 17,76 % pour une durée de 29 jours consécutifs.

DÉCOUVERT

Découvert non autorisé⁽⁶⁾

Par exemple : pour un dépassement de 1 000 \in au taux débiteur de 22,35 %, le TAEG⁽²⁾ est de 22,07 % pour une durée de 29 jours consécutifs.

⁽⁶⁾ En cas de dépassement (sous réserve de l'accord de la Caisse d'Epargne), le TAEG correspondant sera indiqué sur le relevé de compte.



⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

⁽²⁾ Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est indiqué sur le contrat de découvert, le relevé de compte et la fiche d'informations précontractuelle (FIP) le cas échéant. En cas d'utilisation effective du découvert, le TAEG correspondant à cette utilisation sera indiqué sur le relevé de compte. Le TAEG applicable sera plafonné au taux d'usure en vigueur (22,07 % au 01/11/2023).

⁽³⁾ Un découvert est utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

⁽⁴⁾ Taux d'intérêts débiteurs plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics.

⁽⁵⁾ Le TBB (Taux de Base Bancaire) de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur est de 7,35 % au 01/11/2023. Toute modification de taux sera notifiée par un message relevé de compte et affichée en agence.

SERVICE FRANCHISE D'AGIOS⁽¹⁾ 21,15 €/an

Service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs à concurrence du montant de la franchise défini dans les conditions particulières spécifiques à ce service.

EXONÉRATION DES INTÉRÊTS DÉBITEURS(2)

Service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini.

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION(3)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CRÉDIT RENOUVELABLE

Izicarte⁽⁴⁾



Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊTS PERSONNELS(5)

	Prêt personnel	Crédit étudiant Crédit apprenti	Crédit permis 1,00 €/jour
Taux débiteur		Nous consulter	
Frais de dossier ⁽⁶⁾	1,30 %		
Minimum de perception	80,00€	Gratuit	Gratuit
Maximum de perception	500,00€		

AUTRES SERVICES



⁽¹⁾ Franchise de 10,00 € par trimestre. En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.

⁽²⁾ Ces services ne sont pas accessibles dans le cadre d'une offre groupée de services hors Confort et Optimal.

⁽³⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.

⁽⁴⁾ Produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.

⁽⁵⁾ Incluant les crédits non soumis au code de la consommation

⁽⁶⁾ En % du montant emprunté

⁽⁷⁾ Produit de BPCE Lease.

> CRÉDITS IMMOBILIERS(1)

	Pour les résidents					
	Prêt Primo	Prêt Conventionné	Prêt PAS	Prêt Epargne Logement (Livret ou Plan)	Pour les non résidents	
Taux débiteur		No	ous consult	er		
Frais de dossier ⁽²⁾	1,00 %	0,50 %	0,50 %		1,00 %	
Minimum de perception	600,00€	92,00€	220,00€	Gratuit	1000,00€	
Maximum de perception	-	728,00€	500,00€		-	

> ASSURANCES

• Assurance des emprunteurs ⁽³⁾
Assurance perte emploi ⁽³⁾ Nous consulter



L'assurance des emprunteurs est liée au crédit : la banque peut en faire une condition d'octroi du crédit. Le coût dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾.

> **AVENANTS**

- De taux

• Autres motifs (modification d'assurance⁽⁸⁾, de garantie, d'objet, de désolidarisation)⁽⁹⁾.......172,60 €

⁽⁹⁾ Hors frais de mise en place d'une nouvelle garantie. Se reporter au chapitre « Garanties/Mainlevées » (cf page 27).



⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) En % du montant emprunté.

⁽³⁾ Contrat de CNP Assurances et de BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances.

⁽⁴⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

⁽⁵⁾ CRD : Capital Restant Dû.

⁽⁶⁾ Cette tarification ne comprend pas le montant des intérêts appliqués aux échéances reportées.

⁽⁷⁾ Postérieurement à une substitution ou à une résiliation de l'assurance des emprunteurs.

⁽⁸⁾ Hors substitution ou résiliation de l'assurance des emprunteurs.

> GARANTIES

	Crédit Immobilier ⁽¹⁾	Crédit à la Consommation
Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
Caution bancaire - Frais de dossier Minimum de perception - Délivrance de caution (caution loyer, caution fiscale,) Minimum de perception	1,00 % 110,85 € 2,00 % 40,80 €	-
Caution personne physique	110,85 € ⁽²⁾	Gratuit
Délégation de créances BRS (Bail Réel Solidaire)(3)	150,00€	-
Nantissement (par acte) - Nantissement de compte ou de créance interne ⁽⁴⁾ - Nantissement de compte ou de créance externe ⁽⁴⁾	237,50 € 480,85 €	-
Frais de prise de gage (frais d'enregistrement de gage inclus)	237,50 €	-
Hypothèque fluviale, maritime ou aéronef (en France) - Frais de mise en place - Frais de mainlevée Hypothèque maritime ou aéronef (hors France) - Frais de mise en place - Frais de mainlevée	Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter	-
Renouvellement de garantie sur prêt en cours (hors avenant) - Frais de dossier - Frais de renouvellement (par acte)	98,05 € Frais réels	-
Mainlevée de garantie sur prêt échu ou non échu : gage, nantissement, hypothèque, ⁽⁵⁾ (par acte)	98,05 €	-

> PRESTATIONS DIVERSES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif		
 Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016 	28,80 € Gratuit	Gratuit Gratuit
Frais de signification	Frais réels	Frais réels
Frais de délégation d'assurance	Gratuit	Gratuit
Réédition de tableau d'amortissement (hors modification contractuelle sur prêt Primo)		
- En agence - Par internet	28,50 € Gratuit	Gratuit Gratuit
Duplicata d'un contrat de prêt	34,70 €	Gratuit
Lettre d'accord de principe	Gratuit	-
Frais de modification d'un prêt en cours (hors avenant)	163,85 €	Gratuit
Délivrance d'attestations : - Certificat APL/Certificat Allocation Logement - Prêt en cours/fin de prêt - Fiscale	25,00 € 25,00 € 25,00 €	-



⁽¹⁾ Y compris crédit objet divers (COD)
(2) Gratuit pour le COD
(3) Cette garantie n'est possible que pour un crédit immobilier
(4) Au réseau Caisse d'Epargne
(5) Hors frais d'enregistrement de greffe, de notaire, droits, impôts et taxes.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE GESTION

Ouverture/Clôture	Gratuit
Retrait avec livret dans une agence Caisse d'Epargne	Gratuit
• Émission d'un chèque de banque sur livret ⁽¹⁾	14,25 €
• Émission d'un virement SEPA à partir d'un livret(1)(2)	4,00 €
• Frais de tenue de compte sur livret inactif ⁽³⁾⁽⁴⁾	30,00€
• Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ⁽⁴⁾	Droits de garde 🔼 (5)
 Attestation d'avoirs (hors crédits et comptes débiteurs) : 	
- Simple	Gratuit
- Complexe	24,60 €
TRANSFERT DE COMPTE	
 Transfert d'un compte d'épargne (CEL/PEL/PEP/LEP) : 	
- Vers une Caisse d'Epargne	Gratuit
- Vers une autre banque	

> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (hors compte de dépôt)

Selon périodicité	Papier	Numérique
Mensuelle	1,75 €	1,75 €
Autre périodicité : trimestrielle/semestrielle/annuelle	Gratuit	Gratuit

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'EPARGNE

Délivrance et mise à disposition d'un accréditif	Gratuit
Retrait avec accréditif ⁽⁶⁾	
• Retrait sans accréditif ⁽⁶⁾ (nécessite l'accord de votre Caisse d'Epargne)	5,55 €



Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Epargne.

(2) Tous les virements ne sont pas autorisés en application de la réglementation en vigueur.

(4) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier.

⁽⁵⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(6) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.



⁽¹⁾ Gratuit dans le cadre du Livret A.

⁽³⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

AUTRES SERVICES

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Constitution	Commission fixe	Commission proportionnelle ⁽¹⁾ Encours < 300 000 € ≥ 300 000 €		Minimum et plafond de perception ⁽²⁾	
du portefeuille	par ligne			Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €
Valeurs 100 % réseau Caisse d'Epargne	-	-	-	32,90 €/a n	
Valeurs 100 % hors réseau Caisse d'Epargne	4,60€	0,25 %	0,10 %	Minimum : 40,40 € Plafond : 306,00 €	Plafond : 510,00 €
Valeurs mixtes		cation des 2 tarifications en e la constitution du portefeuille Plafond : 510,00		0,00€	



À CAVAIR

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte sont prélevés en début d'année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus de l'année précédente arrêtée au 31/12.

Transfert de compte

Transfert vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit
Transfert vers une autre banque	
Tenue de compte/Clôture	
Tenue de compte sans ligne de valeur	35,80 €
Clôture en cours d'année	





La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

	Par internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾	0,50 %	1,00 %	1,50 %
Commission fixe par ligne	-	-	-
Minimum de perception	11,20€	16,10 €	19,95 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Souscriptions

- OPC externes (autres banques)
 47,80 €

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ **AUX PEA PME**

Droits de Garde/Frais de tenue de compte⁽³⁾

Constitution	Commission	Commission pr	oportionnelle ⁽⁴⁾	Plafond de perception ⁽⁵⁾	
du portefeuille	fixe par ligne	Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €	Encours < 300 000 €	Encours ≥ 300 000 €
Valeurs 100 % réseau Caisse d'Epargne	5,00€	0,35 %	0,15 %	32,90 €/an	
Valeurs 100 % hors réseau Caisse d'Epargne	5,00€	0,35 %	0,15 %	306,00€	510,00€
Valeurs mixtes		es 2 tarifications en fonction de la stitution du portefeuille		510,	00€

Ordres de bourse (achat ou vente)

	Par internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾ Commission fixe par ligne	0,50 % -	1,00 %	1,20 %
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit



⁽¹⁾ Hors prélèvement éventuel de taxes fiscales selon les taux en vigueur. (2) Le % indiqué est appliqué sur le montant de la transaction.

⁽³⁾ Applicable sur titres cotés et non cotés.
(4) La commission proportionnelle est appliquée sur la valorisation du portefeuille (5) Le plafond de perception tient compte de la commission fixe par ligne.

Souscriptions

	Par internet	Par téléphone	En agence
OPC externes (autres banques) Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾ Plafond de perception	0,50 %	1,20 %	1,20 %
	47,30 €	47,30 €	47,30 €
OPC Caisse d'Epargne (SICAV ou FCP)	Nous	Nous	Nous
	consulter	consulter	consulter
Obligations Caisse d'Epargne (marché primaire)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Transfert de compte

	Commission fixe	Plafond de perception
Vers une autre Caisse d'Epargne	Gra	ntuit
Vers une autre banque :		
Titres cotés	15,00 €/ligne	150,00 €
Titres non cotés	50,00 €/ligne	150,00 €

Tenue de compte

 Plan d'Epargne en Actions (PEA) sans ligne de valeurGratu

AUTRES SERVICES

Bourse E	sprit Ecureuil
----------------------------	----------------

Bourse Esprit Ecureuil	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service Prise de bénéfices	10,00 €/an
- Assurance Moins-values Bourse Esprit Ecureuil ⁽³⁾	7,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	
(intégrant les services Abonnement + Prise de bénéfices + Assurance)	12,00 €/an
Paiement de coupons et dividendes	Gratuit
Relevé fiscal annuel	Gratuit
Opposition sur bon de caisse, bon d'épargne	43,90 €
Envoi de la valorisation annuelle de portefeuille	Gratuit
Envoi de l'avis de paiement de coupon	Gratuit
Frais d'attestation fiscalité étrangère	Nous consulter
Frais sur dánôt do titros ·	

		1/ /			
_ Lraic	CHIL	donot	α	titroc	•
<u> </u>	SUI	dépôt	ue	1111122	

	Par internet	Par telephone	En agence
Titres vifs Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾ Plafond de perception	0,50 %	1,20 %	1,20 %
	56,55 €	56,55 €	56,55 €
Titres non cotés Taux de courtage ⁽¹⁾⁽²⁾ Plafond de perception	0,50 %	1,20 %	1,20 %
	192,20 €	192,20 €	192,20 €



⁽¹⁾ Hors prélèvement éventuel de taxes fiscales selon les taux en vigueur. (2) Le % indiqué est appliqué sur le montant de la transaction. (3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

> PARTS SOCIALES

> ASSURANCE VIE/BONS DE CAPITALISATION

> SERVICES DE GESTION PRIVÉE

• Étude patrimoniale de 150 € à 1 500 €	Sur devis
• Déclaration fiscale de 150 € à 1 500 €	Sur devis

Les actes sont facturés en fonction de la complexité des dossiers

Gestion sous mandat
 Nous consulter



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> **VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES**



Les offres d'assurance, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous trouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'information sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales des contrats). La Caisse d'Epargne agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 199.

• Garanties Sante''	Nous consuiter
Contrat de complémentaire santé.	
Garantie des Accidents de la Vie ⁽¹⁾	Nous consulter
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'as	ssistance
en cas d'accident de la vie privée.	
• Sécur'Obsèques ⁽²⁾	Nous consulter
• Sécur'Urgence ⁽³⁾	Nous consulter
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti c en 48h, et ce, à la personne de votre choix.	de 7 500 €
Sécur'Famille 2 ⁽³⁾	Nous consulter
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les a	ıléas de la vie.

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et proposant des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches. • Start'Expat⁽⁵⁾ Nous consulter

• Assistance Vie⁽⁴⁾ Nous consulter

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale proposant des garanties de santé, de prévoyance et de responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

Assurance Auto ⁽¹⁾	Nous consulter
Assurance 2 Roues ⁽¹⁾	Nous consulter
Assurance Habitation ⁽¹⁾	Nous consulter
Télésurveillance (6)	Nous consulter

Sécur'Média⁽¹⁾⁽⁷⁾

Contrat qui assure la plupart de vos appareils high tech nomades en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger. Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

- Sécur'Média Individuelle
- Sécur'Média Famille

- (1) Contrat de BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
 (2) Contrat de BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des Assurances.
 (3) Contrat de BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des Assurances.
 (4) Contrat de CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des Assurances.
 (5) Association de Services des Français de l'Etranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.
 (6) Prestation assurée par IMA Protect.
- (7) Tarifs en vigueur au 01/11/2023 susceptibles de connaître une évolution en cours d'année.
- (8) Dont 1 € de frais de gestion annuels.



> **VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN**

• Protection Juridique⁽¹⁾ 96,25 €⁽²⁾ Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges.

 Sérélia Téléassistance
 Nous consulter Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versements programmés est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENT

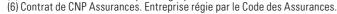
Assurance sur Compte⁽¹⁾

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.



OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

 Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ Service Opposition⁽¹⁾ Satellis Assurance⁽¹⁾ Assurance Mobile⁽¹⁾ Assurance Mobile⁽¹⁾ avec mensualisation de la prime Protection Juridique⁽¹⁾ (offre souscrite avant le 24/03/2014) Protection Juridique⁽¹⁾ (offre souscrite avant le 21/11/2021) Assurance sur Épargne⁽¹⁾ (offre souscrite avant le 22/11/2010) 	22,00 €/an 15,70 €/an 32,59 €/an 35,60 €/an 77,28 €/an 88,85 €/an
 Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa⁽¹⁾ Sécur Famille⁽⁴⁾/Garantie Famille⁽⁶⁾ Garantie Urgence⁽⁵⁾ Ecureuil Solution Obsèques⁽⁶⁾ Prévoyance du Locataire⁽⁶⁾ 	Nous consulter Nous consulter Nous consulter





⁽¹⁾ Contrat de BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) Tarifs en vigueur au 01/11/2023 susceptibles de connaître une évolution en cours d'année.
(3) Dont 3 € de frais de gestion annuels.
(4) Contrat de BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des Assurances.
(5) Contrat de BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) Contrat de CNP Assurances Entreprise régie par le Code des Assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

FRAIS DE TRAITEMENT DU DOSSIER(1)

Ces frais sont calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie⁽²⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.

Détention d'aucun ou d'un de ces produits Détention d'au moins deux de ces produits

Commission proportionnelle ⁽³⁾	Minimum de perception	Maximum de perception
1 %	70,00€	350,00€
1,50 %	150,00 €	750,00€

_	1
-(() –
′₩	`

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale..

AUTRES PRESTATIONS

• Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors pompes funèbres)(4)	9,70 €
Succession internationale	
Évaluation des avoirs du conjoint survivant	
• Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture/date de décès > 1 an	

⁽⁵⁾ En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés conformément a l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier.



⁽¹⁾ Pour les mineurs, aucun frais ne sera prélevé.

⁽²⁾ Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

⁽³⁾ La commission est appliquée sur le montant des avoirs.

⁽⁴⁾ Les frais de virement pour le paiement de la facture aux pompes funèbres seront facturés selon les tarifs en vigueur (cf. pages 10/11).

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> COMPTE EN DEVISES	Nous consulter
 Opérations de change au comptant 	
- Tranche ≤ 75 000 €	0,05 %
- Tranche > 75 000 €	

avec un minimum de perception de 16,95 €

> OPÉRATIONS PAR CARTE



La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

PAIEMENT EN DEVISES

	Paiement en euros dans la zone euro	Paiement en devises ou en euros hors zone euro
Commission proportionnelle	Gratuit	2,90 %
Maximum de perception	Gratuit	7,30 €

RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVISES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Frais par retrait d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,55 €	7,00 €

> OPTION INTERNATIONALE(2)

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50%		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50%		Formule 3 : Séjour + (7) 12/25 ans - 50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁵⁾
Paiement par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virement	Illimités ⁽⁴⁾	-	Illimités ⁽⁴⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁴⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,25 €/mois		17,10 €	€/mois	19,25	€/mois
Engagement 1 mois		2 m	ois	2 m	iois	

⁽¹⁾ Opérations en devises hors zone euro ou impliquant un pays hors zone EEE (cf détails de la zone EEE page 40).

(5) Hors frais applicables par la banque étrangère.

⁽⁷⁾ La formule Séjour + n'est pas accessible sur un compte bénéficiaire d'une offre groupée de services (hors Initial, Confort et Optimal).



⁽²⁾ Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Il n'est possible de souscrire qu'un seul service Option Internationale par compte individuel ou joint. En cas de pluralité de cartes sur un même compte, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiement définis par carte.

⁽⁴⁾ Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

⁽⁶⁾ Exonération des frais d'émission ou de réception d'un virement international hors frais de change et du correspondant.

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES



Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA(1)

Y compris en euros sur zone SEPA vers banque non adhérente aux règles SEPA.

	En euros	En devises
Commission proportionnelle	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	22,90 €	22,90€
Maximum de perception	91,45 €	91,45€
Commission de change		0,10 %
Minimum de perception	-	22,90€
Frais de correspondant (choix frais OUR)(2)(3)	21,85€	21,85 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA(1)

	En euros	En devises
nmission proportionnelle	0,10 %	0,10 %
nimum de perception	22,90 €	22,90€
ximum de perception	91,45 €	91,45€
mmission de change		0,10 %
inimum de perception	-	22,90€

> CHÈQUES

ÉTABLISSEMENT D'UN CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

	En devises
Commission proportionnelle	0,10 %
Minimum de perception	22,90 €
Maximum de perception	91,45 €
Commission de change	0,10 %
Minimum de perception	22,90€



La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



⁽¹⁾ Aux commissions et tarifs s'ajoutent, le cas échéant, la récupération de nos frais ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.

⁽²⁾ Tous frais à la charge du donneur d'ordre.

⁽³⁾ Choix OUR impossible en cas de virement en devises ou en euros sur un pays de l'Union européenne. Uniquement en frais partagés.

PAIEMENT PAR CHÈQUE EN EUROS À L'ÉTRANGER

Dans l'Union européenne
 Hors Union européenne
 43,05 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER(1)

Les chèques d'un montant supérieur ou égal à 10 000 € pourront être présentés à l'encaissement en CAE. Le délai de traitement est soumis au paiement par la banque étrangère.

En CAE « Crédit Après Encaissement »(1)

- Délai d'encaissement
 - Remise de chèque en euros ou en devises payable à l'étranger : fonds disponibles sur le compte du client dès réception de ceux-ci par la Caisse d'Epargne.

	En euros	En devises
Commission fixe	328,00€	328,00€



OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

• Service retraits déplacés à l'international (offre réservée aux 12/25 ans)....... 13,80 €/an

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE CAISSE D'EPARGNE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE: 09 69 36 45 45 Service gratuit (1)(2)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE: 09 69 36 39 39 Service gratuit (1)

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE: 09 69 39 29 52 Service gratuit 1

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Epargne.

PLATE-FORME NATIXIS PAIEMENTS DE TRAITEMENT DES FRAUDES SUR CARTES BANCAIRES ET DE TRAITEMENT DES ALERTES :

09 69 36 83 38 Service gratuit + prix appel (1

> NOS PARTENAIRES

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros - RCS Paris n°493 455 042 - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS Paris n° 350 663 860 - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Au capital de 73 801 950 € - RCS Paris n° 439 869 587 - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. - 75201 Paris cedex 13 - Adresse : Panhard et Levassor - 75634 Paris cedex 13.

BPCE LEASE

Société anonyme au capital de 354 096 074 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France -75201 Paris cedex 13 - RCS Paris n° 379 155 369.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS Paris n° 349 004 341 - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France.



CNP ASSURANCES

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 686 618 477 € entièrement libéré - RCS Paris n° 341 737 062 - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris cedex 15 - Entreprise régie par le Code des Assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS Niort n° 481 511 632 - Siège social : 118 Avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9.

IMA PROTECT

Société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) - Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802 - 44308 Nantes Cedex 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1.300 000 € - RCS n° 422 715 458, Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ZONE EEE (Espace Économique Européen)

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

ZONE EURO

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

ZONE SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area)

Espace unique de paiement en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.



RÉSOUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller Caisse d'Epargne est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet	Par téléphone
Caisse d'Epargne - Service Relations Clientèle - L'Arénas - 455 Promenade des Anglais - CS 3297 - 06205 Nice cedex 3	https://www.caisse-epargne/cote-d-azur/votre-banque/reclamation-et-mediation/(1)	09 69 36 27 38(2)

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.



> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

• Le médiateur de la consommation⁽¹⁾ de la Caisse d'Epargne pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par internet	Par courrier
https://www.mediateur-cecaz.fr ⁽²⁾ Pour en savoir plus : consulter le site du médiateur auprès de la Caisse d'Epargne ou celui de la médiation de la consommation : http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso ⁽²⁾	Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Epargne - BP 5507 - 83097 Toulon cedex

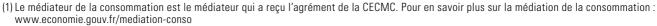
 Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour les litiges sur les services et les placements financiers hors assurance-vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), et les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

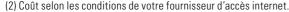
Par internet	Par courrier
www.amf-france.org ⁽²⁾	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

• Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
www.mediation-assurance.org(2)	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : https://ec.europa.eu/consumers/odr/⁽²⁾







BANQUE & ASSURANCES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Rubrique « Comprendre les frais bancaires ».

(1) Coût selon les conditions de votre fournisseur d'accès internet.







Caisse d'Epargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Capital social 515.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 002 199 - site internet : www.orias.fr. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, N°CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 16 rue Hoche, Tour KUPKA B, TSA 39999, 92919 LA DÉFENSE cedex. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042). Crédit photos : AdobeStock. EdEp : 2023.10.62648.